

Déclaration commune

Les collectivités territoriales membres du groupe-pays Madagascar de Cités Unies France et de l'Association des Régions de France, engagées dans la coopération décentralisée à Madagascar se sont réunies le 25 mars 2009.

À cette occasion, se référant en particulier aux statuts de Cités et Gouvernements locaux Unis et à la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, elles réaffirment leur engagement auprès des populations locales malgaches et déclarent vouloir poursuivre leur coopération.

Préoccupées par la situation nationale malgache, elles rappellent que les projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée ne peuvent porter leurs fruits que dans un climat général propice au respect des élus et des institutions.

Les élus locaux et représentants régionaux malgaches resteront leurs interlocuteurs afin de pouvoir poursuivre leurs coopérations.

Dans l'attente d'une clarification de la situation politique, les collectivités territoriales françaises s'abstiendront d'envoyer des élus en mission à Madagascar.

Afin de suivre au plus près l'évolution de la situation, elles continueront d'échanger fréquemment entre elles et avec leurs correspondants malgaches. Elles souhaitent également être régulièrement informées par les autorités françaises.

Elles saluent enfin l'arrivée d'un nouvel Ambassadeur de France à Madagascar.

Fait à Paris, le 2 avril 2009

Jean-Paul Bachy
Président de la Commission
Affaires internationales -
Coopération décentralisée
Association des Régions de France

Alain Huard
Président du groupe-pays Madagascar
Cités Unies France